

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 678

Artikel: Ville et campagne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

* 6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

Le numéro 0.25

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

*Si quelqu'un veut vous
persuader qu'on peut ga-
gner de l'argent sans tra-
vailler ou sans épargner,
pendez-le : c'est un em-
poisonneur.*

Benjamin FRANKLIN.

A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement a été échu au 31 décembre qu'ils peuvent en régler le montant pour 1945 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux I. 943.

**Ce que les femmes attendent de
l'assurance-vieillesse**

N.D.L.R. — Grâce à l'obligeance d'une de nos lectrices, nous pouvons publier, ci-après, la traduction d'une étude approfondie sur cette importante question, due aux membres féminins du Parti du Travail de Bâle. Cette étude se place en effet essentiellement au point de vue des vœux et des nécessités des femmes en matière d'assurance-vieillesse ; et comme leur avis peut parfois différer de celui des hommes, il est d'autant plus indispensable qu'il soit entendu que la voix des femmes n'aura pas de très nombreuses occasions de se faire entendre ! (Rapportons le refus de M. le Conseiller fédéral Stampfli d'admettre des représentantes qualifiées des organisations féminines à la Commission préparatoire d'experts, qui compte pourtant des représentants des organisations masculines !)

D'autre part, toutes les revendications formulées dans le document ci-après ne rencontraient peut-être pas l'avis unanime de toutes nos lectrices. Une de nos meilleures spécialistes en matière d'assurances, par exemple, nous écrit qu'elle est entièrement opposée à l'idée d'assurer de fixer plus bas pour la femme que pour l'homme l'âge auquel elle pourra bénéficier de l'assurance ; et d'autres opinions pourront également se faire jour sur d'autres points, mais suscitant toutes des discussions de valeur. Nous ne pouvons donc que souhaiter à ce document toute l'attention et tout l'intérêt qu'il mérite.

1. A notre avis, seule, une assurance populaire générale et obligatoire pourra tenir compte des intérêts des femmes. Une assurance telle que le prévoit le projet d'une vieillesse assurée, et qui se bornerait à assurer en même temps que leur mari les femmes des travailleurs soumis au régime des Caisses de compensation pour pertes de salaires, aurait pour résultat d'exclure d'une rente-vieillesse toutes celles dont les maris ne seraient pas obligatoirement assurés. La possibilité de créer une assurance volontaire destinée à cette classe-là de la population ne résoudrait que partiellement la difficulté, car le droit de la femme à bénéficier ou non de cette assurance se trouverait ainsi dépendre entièrement du jugement, de la bonne volonté, et aussi parfois de la situation financière de son mari.

2. En principe, à notre avis, la femme mariée ne doit pas être assurée comme une sorte d'« accessoire » de son mari, mais pour elle-même en tant que personne indépendante.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Établissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

¹ Mme Vischer-Alioth, nous fait remarquer que, si la rente est moindre pour les femmes, les cotisations payées par elles sont également plus faibles. (Réd.).

(La fin en 3^{me} page)

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

— — —

que pour défendre sa famille, la ménagère des villes doit lutter contre toute augmentation de tarif, alors que, pour le même motif, la campagne doit chercher à s'assurer une rétribution équitable de son travail. Il est possible que cette différence d'intérêts privés soit à l'origine de cette incompréhension, dont le résultat est une scission de cette masse féminine, qui unie dans une franche collaboration, pourrait au contraire améliorer le sort de toutes.

...C'est sur ces facteurs si importants (agriculture féconde et prospère dont la nécessité, impérieuse et vitale pour notre pays, est clairement démontrée par la guerre actuelle, menaces lors de l'après-guerre de spéculations, juste équilibre rémunératif pour tous...) que devraient réfléchir les femmes de la campagne, avant de se dresser contre le suffrage féminin. Et après avoir maturement réfléchi, elles devraient se convaincre toutes que refuser à la femme le droit de déposer son bulletin dans l'urne électorale, l'exclure de toute possibilité d'assumer des charges et des responsabilités et de participer à des commissions officielles, c'est tout simplement rendre immobile et nul ce concours si précieux, et le plus directement intéressé au sort du peuple des campagnes.

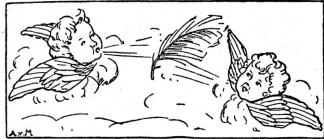
L'abolition de la réglementation de la prostitution en France

Le Bulletin abolitionniste nous arrive avec une série de bonnes nouvelles sur des mesures prises en France pour faire disparaître cette lèpre de la réglementation de la prostitution, que le régime précédent avait plus ou moins consacrée. Le ministre de la santé publique dans le gouvernement de Gaulle a déjà refusé l'autorisation d'ouvrir de nouvelles maisons sur le territoire national, et d'autre part, de récentes mesures locales et départementales sont extrêmement encourageantes.

C'est ainsi que le nouveau préfet de la Savoie, M. Monnier (le beau-frère, par parenthèse, de notre ami M. de Félice, secrétaire général de la Fédération abolitionniste internationale, dont le siège est à Genève) a rendu une ordonnance supprimant la réglementation dans tout son département, décision qui atteint des villes de l'importance d'Aix-les-Bains, Albertville, Chambéry, Modane et Montéliers. (Notons qu'à Aix-les-Bains, une ordonnance de 1925 déjà avait restreint le nombre des pensionnaires des maisons de tolérance, afin « de faciliter l'action de la délégation française à la Commission consultative contre la traite des femmes de la S. d. N. » : cela ne sera pas la seule fois où nous trouverons des résultats pratiques de l'action de cette pauvre S. d. N. si décrite!) Des instructions détaillées inspirées du meilleur esprit abolitionniste (na-

turellement!) accompagnent cette ordonnance pour être remises aux magistrats et agents compétents, « la rénovation de la France exigeant une rupture complète avec certaines pratiques qui minaient les forces vives du pays » ; et nombre des dispositions qu'elles contiennent méritent d'être étudiées en détail sur bien des points chez nous aussi.

Enfin cette ordonnance a été communiquée par le préfet de la Savoie à ses collègues d'autres départements, et il paraît que celui de l'Ardèche aurait déjà suivi son exemple.



DE-CI, DE-LA

Des archives internationales de musique populaire.

On nous communique d'intéressants détails, sur lesquels le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer malheureusement, sur la constitution par le Musée d'ethnographie de Genève, de disques sonores de musique populaire de tous les pays, une collection étant ainsi constituée sur la valeur documentaire de laquelle pour le folklore et les recherches qui s'y rapportent il n'est pas besoin d'insister.

Faut-il rappeler à cette occasion la collaboration très grande souvent prise par des femmes à des recherches d'ordre ethnographique, et l'utilité de leur activité dans ce domaine scientifique? Rien qu'à Genève, nous pouvons citer les noms de Mme Marg. Lobsiger-Dellenbach, une

spécialiste de premier ordre, adjointe à la direction du Musée, et de Mme Mélanie Stiassny, une Viennaise transplantée chez nous, dont les travaux sur l'art chinois ont fait époque, toutes deux lectrices de notre journal?

Kilo du chômeur et du mobilisé.

Il y a douze ans de cela, donc en pleine crise de chômage, que, avec le concours du Département du Travail, l'initiative fut prise à Genève par plusieurs groupements, dont l'Ouvrerie de l'Union des Femmes, de recueillir, au profit des chômeurs dans la détresse, des vêtements, fournis par la même coup du travail, pour les remettre en état, à des chômeuses. L'application de cette heureuse idée permit au début la création d'un important atelier, dont nous avons eu l'occasion de parler à diverses reprises à nos lecteurs.

Survint la guerre, qui modifia fortement les circonstances de 1933, car de plus en plus il devint surtout nécessaire de fournir des vêtements à des hommes déboulés et à leur famille, alors que les collectes d'habits se faisaient forcément plus rares. Toutefois en 1944, 1208 vêtements ont été remis en état par l'atelier de couture, — qui a maintenant passé dans d'autres mains que celles de l'Ouvrerie — dont la moitié a été attribuée au vestiaire de l'Union des mobilisés. En outre, le produit de la collecte en espèces a permis des achats d'étoffes et de chaussures, ces dernières toujours fort demandées. Et maintenant, le vestiaire est vide, la caisse est vide, et, malgré les collectes toujours plus nombreuses qui surgissent de partout pour des œuvres dont l'utilité est aussi incontestable, le « Kilo » lance du 5 au 10 février son appel annuel, auquel, vu son but, — un nombre plus grand que d'habitude de familles ont recours à lui, ce qui prouve bien que chez nous aussi la misère augmente — nous ne pouvons qu'engager tous nos lecteurs de Genève à répondre.

femme à la chose publique devait servir cet idéal.

Avant un intérêt tout particulier, Mme Dreyfus participa à l'œuvre en faveur des enfants d'émigrés et de réfugiés. Elle collabora, il y aura bientôt onze ans, à la fondation de l'Aide bâloise pour les enfants victimes de la guerre, et, dès lors, à moins de raisons préemptives, elle n'a pas manqué d'assister à aucune séance de Comité. D'une ponctualité exemplaire, elle arrivait chaque fois et prenait des notes sur ce qui lui paraissait essentiel, travaillant inlassablement. Et nous pensons tout particulièrement à la soirée qu'elle et son mari organisèrent dans leur belle demeure et où l'on entendit, dans un cadre intime, le quatuor Busch et le pianiste Serkin donner un concert en faveur des enfants d'émigrés.

C'était une joie pour elle d'aider les autres, et son cœur généreux se voulut à toute notre grande famille. Si un enfant d'émigré aryan avait besoin, par exemple, d'un traitement médical, ou s'il fallait faire un achat important, Mme Dreyfus était toujours la première à offrir son obole, et elle le faisait en toute humilité, comme si cela se concevait tout naturellement.

Lorsque des êtres d'une telle noblesse intérieure, si simples et si bons, nous quittent, nos regards cherchent avec une anxiété certaine qui, autour de nous, les remplacera, et nous sentons combien leur départ nous appauvrit.

G. G.

Les femmes françaises membres du jury

On nous communique une ordonnance du 14 septembre dernier, disant entre autres que ...les jurés pourront être des Français des deux sexes, majeurs de 25 ans... (art. 4).

...et l'on songe aux ombres de Maria Vérone ou de Mme Avril de Ste-Croix, qui ont tant lutté pour ces causes... Hélas! que ne peuvent-elles voir ceci!...

Ce que les femmes attendent de l'assurance-vieillesse

(suite de la 1^{re} page)

8. Dans un ordre d'idées analogue, nous nous préoccupons également du sort de la femme divorcée, qui, non seulement, et selon son âge, rencontrera les mêmes difficultés que la veuve pour trouver du travail, mais pour laquelle bien d'autres questions se poseront encore. Celle-ci par exemple: si elle retrouve après son divorce un travail rétribué, il est probable qu'elle rentrera automatiquement dans le cadre de l'assurance-vieillesse individuelle; mais quel sera son sort si elle est déjà d'un certain âge ni plus capable d'exercer une profession? Si la femme mariée n'est assurée que comme « annexe » à son mari, il est probable que son droit à l'assurance s'éteindra au moment du divorce. C'est là une question qui devrait être étudiée de près pour être clairement résolue.

9. Nous estimons que, en principe, toute personne qui travaille — que ce soit un homme ou une femme — a droit au repos dès l'âge de 60 ans. Cependant l'opinion est répandue que la femme peut revendiquer ce droit plus tôt que l'homme, si bien que certaines organisations étrangères d'assurance-vieillesse en tiennent compte en avançant de 5 ans la limite d'âge pour la femme. Les médecins, eux, ne sont pas d'accord sur la valeur biologique de cette différence, mais la statistique, selon laquelle le nombre des femmes âgées dépasserait considérablement celui des hommes des mêmes catégories d'âge prouve qu'en Suisse pour 190.000 hommes âgés de plus de 60 ans, nous comptons 236.000 femmes. D'autre part, il ne faut pas oublier que les femmes arrivées à un certain âge sont souvent si éprouvées par le travail qu'elles devraient pouvoir se reposer à 50 ans déjà; mais si l'on recherche les causes de leur état, elles résident moins dans une infériorité physique des femmes que dans le fait de leur surmenage permanent, surtout pour les femmes des classes laborieuses qui, étant souvent obligées d'exercer un gagne-pain en plus de leurs tâches ménagères et familiales,



IN MEMORIAM

Mme Dreyfus-Brodski (Bâle)

L'Association suffragiste bâloise vient, avec beaucoup d'autres groupements de cette ville, de faire une perte sensible par le décès de Mme Dreyfus-Brodski: aussi, désireuse de nous faire comprendre ses regrets, auxquels nous nous associons bien vivement, nous envoyons-nous ces lignes pour notre journal, en complément à un article nécrologique paru dans les Basler Nachrichten. (Réd.)

Nous aimerais ajouter quelques traits au portrait attachant de Mme Dreyfus-Brodski, pour le faire revivre encore une fois sous les yeux de nos lecteurs. L'auteur de ces lignes a eu l'occasion de connaître et d'apprécier les qualités de la disparue: tout d'abord dans le travail pour le suffrage féminin, puis dans son aide aux Enfants d'émigrés. « Terrains opposés, pensera-t-on sans doute ». Non point! Avec son sentiment de responsabilité qui dépassait de loin les cadres de son entourage, Mme Dreyfus s'est dépassée dans l'un et l'autre de ces domaines. C'est avec un intérêt inlassable qu'elle assistait régulièrement aux séances de l'Association pour le suffrage; et participa aussi à plusieurs reprises, comme déléguée, aux assemblées nationales. La cause de la paix mondiale lui tenait profondément à cœur; et elle était convaincue que la participation de la

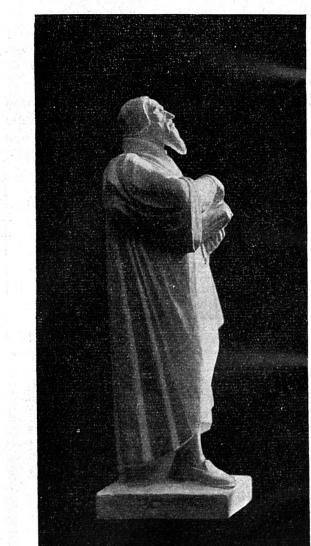
son; instruction limitée à ce qu'il était courant en ce temps-là d'apprendre aux jeunes filles de « bonne famille »; mariage précoce avec un médecin, passablement plus âgé, et remarquablement cultivé, dont la famille exerce certainement une influence sur le développement artistique de la future sculptrice; éducation d'un frère cadet, devenu lui aussi un médecin de renom... on peut se demander où et en quoi notre maître Taine aurait trouvé dans cette vie toute unie les signes: « la race, le milieu, le moment », caractérisant la pensée qui a conçu, et le talent qui a exécuté l'œuvre de Jeanne Perrochet?...

« La race »? peut-être cette population ouvrière et sympathique, à l'esprit si vif et si ouvert aux choses neuves de l'esprit, dont si souvent nous avons reconnu la marque chez notre amie Jeanne Vuilliomet, comme dans son entourage. « Le milieu »? le cadre de ce paysage jurassien, qui est, à l'encontre de tant d'autres, sévère en été entre ses pâtures semées de sapins noirs et de hautes gentianes vertes, mais éblouissant en hiver sous son tapis de neige vallonnée, scintillante de mille cristaux, que fouette l'air bleu et glacié? Le « moment »? peut-être pour Jeanne Perrochet l'arrivée à La Chaux-de-Fonds de Charles l'Epplatiener, le nouveau professeur de cette école d'art destinée surtout aux futurs graveurs de la cité horlogère, mais qui allait faire courir un souffle vif à travers une activité jusque là surtout professionnelle. Ce fut l'Epplatiener, en effet, qui encouragea la jeune femme, dont le travail artistique s'était borné jusqu'alors à un sage passe-temps de pein-

ture de fleurs et de paysages printaniers! à s'orienter autrement, plus méthodiquement, à développer sa technique, à oser quitter la paisible aquarelle pour la glaise d'abord, puis pour le redoutable ciseau et la pierre. Et ainsi va se développant, se perfectionnant, s'amplifiant jusqu'à faire d'elle une grande et vraie artiste, le don inné qui était en elle.

Ce furent d'abord des grès, des céramiques, délicieuses figurines, que M. Jeanneret n'a pas tort d'appartenir à des Tanagra modernes; des médaillons de bronze, qui surgissent et attirent par leur observation à la fois scrupuleuse et originale de la réalité. Mais bientôt, c'est davantage, avec le lourd bloc de marbre, les personnages plus grands que nature taillés en haut relief, le monument funéraire, tel que l'*Hommage aux Morts* du cimetière de La Chaux-de-Fonds. Et à partir de ce moment-là, c'est le grand essor d'une œuvre considérable connue, appréciée, recherchée, admirée, et dont nous pouvons être fiers, nous, femmes, qu'elle soit due à une femme.

Car, et M. Jeanneret le remarque très justement, pour son œuvre, Jeanne Perrochet s'est presque uniquement inspirée du corps féminin. La force, la vigueur, la puissance, l'élegance masculines ne l'ont guère touchée. Oui, certes, l'on a d'elle des bustes admirables: bronzes comme ceux de son mari, de son frère, pierre comme celui de son maître l'Epplatiener: mais ce sont des portraits; statues en pied, comme ce *Farel*, dont Jeanne Vuilliomet justement évoquait ici la grandeur imposante lorsqu'il sortit du bloc sous



Cliché Mouvement Féministe.
Le Farel de Jeanne Perrochet
donné par elle à l'Eglise indépendante
de La Chaux-de-Fonds.

